

<u>Demande d'autorisation</u> <u>de sortie collective d'élèves</u>

Avant de déposer une demande de sortie, veuillez-vous rapprocher de Monsieur l'Intendant afin de vérifier que les financements ont bien été octroyés.

Sortie organisée par :	
Projet déposé le : _ _ _ _ _ _ (2 semaines avant la so	ortie au <u>Secrétariat du Provise</u>
DIVISION (S) CONCERNÉE(S) :	
NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES :	
(Joindre OBLIGATOIREMENT la liste des élèves au plus tard 2	jours avant la sortie)
Objectifs pédagogiques et éducatifs :	
Sortie obligatoire ou facultative ?	
Heure de rassemblement : <u>Lieu</u> :	
Heure de départ du groupe : Heure de retou	ur au lycée :
Moyens de transports utilisé(s)	
Programme de la visite et itinéraire : (à joindre en annexe si nécessaire) :	
Quel dispositif est prévu pour les élèves restant au Lycée ?	
Noms des accompagnateurs (nombre évalué avec le chef d'établissemer risques) : privilégier les professeurs qui ont cours avec la classe concernée.	
Cours annulé ou reportés (merci d'émettre des propositions)	
Cours annulés : du professeur concerné, classes dates(s) et heure(s)	Proposition de report

Avis du chef d'établissement	Signature de la Proviseure Adjointe	Signature de l'organisateur
Le//	Le/	Le/





Les sorties obligatoires, c'est-à-dire gratuites pour les élèves et sur le temps scolaire, doivent faire l'objet d'une information aux familles sur le carnet de liaison et sur PRONOTE.

Seules les sorties facultatives (en dehors du temps scolaire et/ou payantes) nécessitent la collecte d'autorisations parentales. Le cas échéant, celles-ci seront conservées par le professeur organisateur jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La liste des noms des élèves et leurs numéros de téléphones doivent être renseignés <u>pour les voyages scolaires</u> à <u>l'étranger uniquement</u>. En effet, le service de <u>l'Intendance</u>, Mme MULLER Karine, doit obligatoirement instruire <u>l'application</u> ARIANE avec les coordonnées des élèves.

Pour les sorties et voyages à l'étranger, il faut également faire compléter le document CERFA « AST : autorisation de sortie du territoire » pour les élèves mineurs.

Pour les autres sorties, il faut seulement la liste des élèves avec leur classe respective.

Numéros de téléphones utiles :

LYCÉE COLBERT	Tél : 03.20.76.12.00
	Fax : 03.20.76.12.12
Hôpital Gustave Dron	
	03.20.69.49.49
Pompiers	
	18
SAMU	
	15
M.A.I.F (IMA N°vert)	
N° de sociétaire du lycée : 09 120 63 N	0800.75.75.75

Pour toute sortie ou voyage, merci de vous rapprocher de Mme Caillier afin de connaître les éventuels protocoles médicaux des élèves bénéficiant d'un PAI.

En cas d'accident :

- Prévenir le Proviseur Adjoint ou le Proviseur ;
- ➤ Eventuellement prévenir l'hôpital, les parents et faire établir un constat ;
- D'une manière générale, faire tout le nécessaire pour préserver la vie et la santé d'un blessé.

Le jour du départ, il est impératif de <u>faire l'appel</u> et de transmettre le nom des éventuels absents à la Vie scolaire.

<u>NOMS DES ÉLÈVES</u>	NUMÉROS DE TÉLÉPHONES	<u>CLASSE</u>
	(seulement pour les voyages scolaires à	
	<u>l'étranger)</u>	
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		
21.		
22.		

23.	
24.	
25.	
26.	
27.	
28.	
29.	
30.	
31.	
32.	
33.	
34.	
35.	
36.	
37.	
38.	
39.	
40.	



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s):
Né(e) le : L L L L L à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION
Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s):
Né(e) le : L L L L L à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
Père Mère Autre (préciser) :
Adresse: N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : Commune :
Pays:
Téléphone (recommandé):////
Courriel (recommandé) :
3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au :
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Exemple : une autorisation signée le 1 ^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.
and the salvante.
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »(1):
DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale :
"Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes
prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE
À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1) :
Type de document (cocher la case) : 🔲 Carte nationale d'identité 🔲 Passeport 🔲 Autre
(Préciser :
Délivré(e) le :
i
Par (autorité de délivrance) :
naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
^[2] Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein)
ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (est. L. 311-1 et s. du CESEDA) en cours de velidité. Responsesent d'un page tions à
l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »



<u>Autorisation des parents pour</u> <u>les sorties facultatives des élèves</u>

Je, soussigné,
Demeurant à :
Père, Mère, Tuteur (1) de l'élève :
En classe de :
Autorise mon enfant à participer à la sortie/voyage
Organisé par
Lieu de sortie
Duauau
Deàà
•Suite à la sortie/visite/voyage, j'autorise mon enfant à quitter le
professeur pour rentrer directement à la maison.
•Je donne notamment mon accord pour les moyens de transport
prévus et autorise les accompagnateurs à prendre toutes les mesures
nécessaires (hospitalisation, intervention, chirurgicale) en cas de
maladies ou d'accident.
•J'atteste sur l'honneur que mon enfant a souscrit à une assurance
scolaire couvrant les risques subis et les risques causés.
Nom de la compagnie :
A Tourcoing, le
Signature



<u>Autorisation des parents pour</u> <u>les sorties facultatives des élèves</u>

Je, soussigné,
Demeurant à :
Père, Mère, Tuteur ⁽¹⁾ de l'élève :
En classe de :
Autorise mon enfant à participer à la sortie/voyage
Organisé par
Lieu de sortie
Du;;
Deàà
•Suite à la sortie/visite/voyage, j'autorise mon enfant à quitter le professeur pour rentrer directement à la maison.
•Je donne notamment mon accord pour les moyens de transport
prévus et autorise les accompagnateurs à prendre toutes les mesures
nécessaires (hospitalisation, intervention, chirurgicale) en cas de
maladies ou d'accident.
•J'atteste sur l'honneur que mon enfant a souscrit à une assurance
scolaire couvrant les risques subis et les risques causés.
Nom de la compagnie :
A Tourcoing, le

Signature